

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil d'établissement de Champs-Frêchets - Cointrin**  
**Lundi 26 octobre 2009 de 18h30 à 20h00**

**Animation** : M. Durouvenoz Gans de St Pré, directeur

**Personnes présentes, membres permanents du conseil** :

Mme Callealta, Mme Luthi, Mme Tiguemounine et M. Moor, parents d'élèves

Mme Rebetez, M. Dessimoz, représentants de la Commune de Meyrin

Mme Barlier, Mme Hubschi-Ley, Mme Knuesli, Mme Trilles, enseignantes,

**Invités permanents**: M. Monney, responsable du bâtiment scolaire des Champs-Frêchets et M. Griessen, responsable du bâtiment scolaire de Cointrin

**Prise de procès-verbal** : Mme Fabbi, secrétaire

---

M. Durouvenoz Gans de St Pré souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et présente Messieurs Monney et Griessen, responsables des bâtiments scolaires. Ces deux personnes participeront dorénavant aux séances en tant qu'invités permanents.

## **1.- Communications**

Mme Luthi informe qu'une boîte aux lettres devrait être prochainement à disposition des parents de l'école de Cointrin. Elle pourra être utilisée par tous les parents de l'école afin d'y déposer des questions, des suggestions, des commentaires, des thèmes pour les prochains conseils. Mme Luthi met également à la disposition des parents de l'école de Cointrin son numéro de téléphone privé (022.798.60.36). Pour l'école des Champs-Frêchets, une boîte aux lettres est également prévue.

L'adresse électronique unique des représentants des parents est désormais:

[cep\\_champsfrechets.cointrin@ymail.com](mailto:cep_champsfrechets.cointrin@ymail.com)

M. Durouvenoz Gans de St Pré informe que, suite aux demandes qui ont été formulées, les séances du conseil d'établissement sont ouvertes au public. Les parents d'élèves peuvent donc assister aux séances, sans toutefois prendre la parole et pour autant qu'ils en informent la direction de l'établissement auparavant. Il propose que cela soit rappelé dans le PV du conseil d'établissement et rajouté au règlement interne.

## **2.- Mises au point 1**

Sécurité de la place de jeux de Cointrin :

Mme Luthi rapporte la demande de certains parents, relative à la sécurité des jeux de la nouvelle place, suite à trois accidents qui ont eu lieu en début d'année.

M. Durouvenoz Gans de St Pré informe que les accidents qui se sont produits sur la place de jeux de Cointrin se sont déroulés en dehors des heures scolaires. Toutefois, les contacts ont été immédiatement établis avec la mairie afin de remédier à ces problèmes. Il a par exemple été

demandé à l'entreprise en charge de l'installation du toboggan de vérifier que le matériel était conforme. Il a été conclu que le matériel était en parfait état et aucun défaut d'installation n'a été constaté.

Mme Barlier relève que les nouveaux jeux ont provoqué un réel engouement chez les enfants et que des débordements ont eu lieu dans leur utilisation qui n'était pas appropriée en début d'année. La situation s'est très nettement améliorée suite aux discussions que l'équipe enseignante a eues avec les enfants.

Mme Rebetez confirme que les jeux installés sont en règle, conformes aux normes de sécurité et qu'ils ont reçu toutes les autorisations. Elle prend acte des remarques et retient le fait que M. Châtelain a été informé des problèmes. En lien avec lui et la direction de l'établissement, elle propose de procéder à un diagnostic précis pour évaluer la nécessité d'éventuels aménagements.

### Grippe A/H1N1

Des demandes sont exprimées par les parents quant aux mesures concrètes mises en place à l'intérieur de l'école.

Les enseignantes rappellent les mesures d'hygiène: à chaque retour en classe, les enfants se lavent les mains, après un éternuement l'enfant doit également se laver les mains, les poignées des portes ainsi que les crochets des vestiaires sont nettoyés chaque jour.

Si un enfant présente les symptômes de la grippe A, il est demandé aux parents de le garder à la maison, de téléphoner au pédiatre et d'aviser l'école afin de communiquer le diagnostic. En cas de pandémie il n'est pour le moment pas prévu de fermer une classe voire un établissement scolaire. La seule personne habilitée à prendre cette décision est le conseiller d'état en consultation avec le service santé jeunesse (SSJ)..

## **3.- Mises au point 2**

Les points ci-dessous sont énoncés pour réflexion et des réponses seront apportées lors du prochain conseil d'établissement.

### Gestion des actes de violence au sein de l'établissement

Que fait l'école en cas d'incivilités, de délits, de violence? Un petit groupe de parents attend des réponses.

Suite à la demande de M. Moor adressée aux professionnels de l'école, relative à leur perception de la situation, les enseignantes informent qu'un travail de fond est mis en place (en lien avec le projet d'établissement pour les Champs-Frêchets). Tous les enfants et les parents ont pris connaissance du règlement et de la charte de l'école. Le conseil d'école (Cointrin), un système de parrainage entre élèves (Champs-Frêchets) sont des exemples de mesures qui favorisent le climat de l'école. Les enseignantes ne constatent ni une recrudescence des incivilités, ni une augmentation des délits. Les différentes situations sont gérées en équipe.

Sans nier la possibilité d'incidents isolés, les enseignantes déclarent travailler dans des conditions exemptes d'un sentiment d'insécurité.

Les responsables des bâtiments scolaires qui habitent dans les écoles ne constatent pas non plus d'actes de violence. M. Griessen relève que son lui, les termes « actes de violence » ne sont pas adéquats car disproportionnés.

M. Durouvenoz Gans de St Pré retient deux éléments :

- 1.- un travail de qualité est effectué par les équipes enseignantes en terme de prévention, ce qui explique selon lui, pour une grande part, le très bon climat qui règne dans les écoles. Il reste toutefois conscient que des faits isolés tels que des bagarres entre enfants peuvent se produire.

2.- la nécessité que l'école communique mieux et davantage à propos de la gestion interne des conflits entre élèves.

#### Place de jeux des Champs-Frêchets

Les enseignantes rapportent que les enfants n'utilisent pas toujours les nouveaux jeux convenablement, malgré leurs recommandations.

Concernant le cercle « forêt de poteaux », les cailloux posent un réel problème, tant sur que hors temps scolaire. Un accès à ce cercle qui se trouve dans l'herbe était initialement prévu. En cas de pluie, à l'heure actuelle, les élèves ne peuvent pas y aller. Peut-on faire quelque chose?

Concernant le second cercle, l'utilisation inadéquate des jeux par les élèves pose un problème de sécurité (distance entre le mur et le « tourniquet »). Les parents constatent la même chose hors temps scolaire.

Selon Mme Rebetez, les jeux sont en règle, conformes aux normes de sécurité. Elle prend, cependant acte des doléances et reste ouverte à une analyse plus fine en lien avec les différents partenaires.

Les enseignantes rencontrent un problème de surveillance durant les récréations. Elles sont inquiètes devant la possibilité pour n'importe qui d'avoir accès au préau puisqu'il est ouvert (promeneurs avec leurs chiens), est-il envisageable de le clôturer ?

## **4.- Informations**

### Projet d'établissement

Les délégués des parents et de la commune ont chacun reçu un exemplaire du projet d'établissement. Le directeur rappelle que les différentes actions sont définies par les enseignants, ont été choisies sur la base d'un bilan et s'inscrivent dans un projet sur deux ans minimum. Les professionnels ont choisi de travailler spécifiquement sur ces actions ce qui ne signifie en aucun cas que les autres éléments importants de la vie scolaire ne sont pas abordés avec les élèves.

Mme Barlier explique que la première action de l'école de Cointrin cherche à optimiser les compétences d'expression des élèves par un travail sur les genres textuels. La seconde action consiste à optimiser la collaboration des maîtres spécialistes (arts visuels, musique – rythmique et éducation physique) par un travail sur les modalités d'intervention.

Mmes Trilles et Hubschi-Ley expliquent que la première action du projet de l'école des Champs-Frêchets est d'harmoniser les règlements d'école (créer un règlement commun aux divisions élémentaire et moyenne et étendu au GIAP, une liste des sanctions; diffuser aux parents, afficher en classe,...). L'objectif de cette action principale et de toutes celles qui en découleront est de favoriser un climat d'école agréable et de renfoncer le sentiment d'appartenance et d'identité ("vivre ensemble").

Mme Hubschi-Ley explique que la seconde action consiste à mettre en place des modalités de travail au niveau des adultes afin de favoriser les échanges de pratiques entre professionnels, pour élaborer des représentations et des outils communs en lien avec la lecture. L'objectif de cette action principale et de toutes celles qui en découleront est élaboré dans le but d'améliorer les compétences langagières des élèves en assurant une cohérence et une continuité des pratiques sur l'ensemble de la scolarité (1E à 6P).

Mme Trilles explique que la troisième action consiste en l'élaboration et la mise en place d'un protocole de suivi pour les élèves en difficultés particulières. L'objectif de cette action principale et de toutes celles qui en découleront doit permettre d'organiser le suivi et la prise en charge des élèves rencontrant des difficultés au sein de l'école. A ce titre, un travail au niveau de l'équipe enseignante a déjà débuté en collaboration avec M. Serge Boimare (Directeur pédagogique du centre Claude Bernard de Paris).

Les enseignantes expliquent que la démarche entamée avec M. Boimare est en fait en lien direct avec les trois actions principales du projet d'école.

#### Etudes surveillées

Le directeur informe qu'un lieu d'étude se tient dans chaque école et permet à celles et ceux qui en ont réellement besoin d'effectuer leurs devoirs dans de bonnes conditions.

#### Site internet

M. Durouvenoz Gans de St Pré informe les membres qu'un site internet dédié aux conseils des établissements de la commune est en cours de réalisation.

### **5.- Discussion**

#### Projet ASPEDEM

L'ASPEDEM souhaite mettre en place et/ou développer un système de parrainage pour les familles qui arrivent de l'étranger. Le but est de trouver des personnes de mêmes origines, de mêmes cultures, parlant éventuellement la même langue, afin d'apporter un soutien aux familles nouvellement arrivées dans le quartier, pour effectuer les différentes démarches (scolaires, administratives, ...). Ce projet est reçu avec enthousiasme mais doit encore être structuré. Mme Luthi y travaille déjà avec une personne de la mairie de Meyrin.

Le directeur propose d'associer l'ensemble des établissements de la commune (par le biais des directions?) à ce duo afin que le projet puisse se développer à une plus large échelle que l'établissement. Il est convenu d'attendre que tous les conseils d'établissement du premier trimestre aient eu lieu avant d'établir le contact entre les différents partenaires.

### **6.- Demandes**

Il est demandé à la mairie d'équiper les écoles de boîtes aux lettres ainsi que de panneaux d'affichage. M. Dessimoz communique que le nécessaire a été fait, les boîtes aux lettres ont été commandées et pour les panneaux, cela prendra un peu plus de temps.

**Les délégués des parents invitent tous les parents d'élèves de l'établissement à participer à une séance prévue le mardi 17 novembre 2009 de 18h30 à 20h00, à l'école des Champs-Frêchets afin de prendre contact et de récolter les divers éléments à aborder lors du prochain conseil d'établissement.**

La séance est close à 20h05.

Fait à Genève, le 2 novembre 2009/bf

Pascal Durouvenoz Gans de St Pré  
Directeur